



NOTE D'INFORMATION

- Origine : **Direction**
 - Expéditeur : **M. BALLARIN**
 - Destinataires : Elèves et parents d'élèves
 - Le 06/11/2020
 - Objet : **Adaptation du fonctionnement de l'établissement à compter du lundi 09/11/2020**
-

Adaptations à compter du lundi 09/11/2020 :

- Fonctionnement en demi-groupes avec alternance 3 jours/2 jours afin de ne pas laisser les élèves au domicile toute une semaine. Concrètement les élèves identifiés comme appartenant au groupe 1 viennent au lycée les lundi, mardi et mercredi de la semaine A et restent au domicile les jeudi et vendredi de cette même semaine.

Les élèves identifiés comme appartenant au groupe 2 restent au domicile les lundi, mardi et mercredi et se rendent au lycée les jeudi et vendredi de la semaine A.
Ensuite, on inverse pour la semaine B (le groupe 2 vient les lundi, mardi et mercredi et le groupe 1 les jeudi et vendredi de la semaine B).

Les modifications sont actuellement en cours de réalisation directement dans pronote.

Les classes sont divisées en deux groupes par ordre alphabétique (pas de recours possible pour des aménagements).

- Compte tenu de l'effectif plus faible des classes, la difficulté de réaliser des cours à distance pour les disciplines professionnelles et la propension plus grande au décrochage scolaire des sections professionnelles, il est décidé de ne pas changer le fonctionnement de ces classes qui se rendront au lycée normalement en fonction de leur emploi du temps habituel.
- Il en sera de même pour les classes de BTS qui suivront un emploi du temps normal.
- Par ailleurs, nous vous rappelons la nécessité de suivre scrupuleusement le protocole sanitaire renforcé (ci-après)

Cette nouvelle organisation permettra de limiter le brassage des élèves au sein du lycée sur toute la journée mais également de pouvoir respecter un positionnement en quinconce des élèves demi-pensionnaires au réfectoire.



Rappel du protocole sanitaire renforcé au 02/11/2020 :

Prenant en compte les préconisations ministérielles induites par la communication du 29/10/2020, nous avons mis en place, au sein du lycée, les mesures suivantes :

- **Maintien des mesures préventives de la part des personnels et des parents** (ne pas venir au lycée en cas de fièvre (température \geq à 38°), présence de symptômes chez la personne ou dans l'entourage proche, cas positif ou cas contact)
- **Stricte observation de la distanciation physique** : un mètre lorsque cela est possible. Les salles de classes vont être aménagées afin d'exploiter l'espace au maximum. **Il est interdit de changer cette disposition spatiale qui devra demeurer en l'état** (pas d'îlots etc.). Cette distanciation ne s'applique pas à l'extérieur entre les élèves d'un même groupe, cependant, elle est maintenue pour des élèves issus de groupes différents.
- **Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés** (se référer à l'infographie) avec, notamment, une fréquence de lavage des mains renforcée (à l'arrivée au lycée, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, avant de rentrer au domicile ou à l'arrivée au domicile)
- **Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers du lycée** (personnels, élèves et visiteurs) **en tout lieu et de façon permanente**. Les personnels pourront venir s'approvisionner auprès de l'administration pour renouveler leur stock de masques. Concernant les élèves, la mise à disposition relève des familles mais l'établissement en fournira à ceux qui les ont oubliés ou dont la situation familiale s'avère précaire.
- **La ventilation des locaux devra être réalisée toutes les deux heures** pendant les interours et les récréations. Notre établissement bénéficie d'une ventilation mécanique très efficace qui garantira avec l'ouverture des fenêtres toutes les 2 heures, un renouvellement de l'air optimal. Il n'est donc pas nécessaire de conserver les fenêtres et les portes ouvertes pendant l'heure de cours.
- **Limitation du brassage des élèves** : Mme Champion va travailler à l'adaptation des emplois du temps pour que les classes puissent demeurer au maximum dans une même salle. Cette volonté se heurte à l'usage nécessaire des salles de TP et informatiques mais également à l'organisation induite par la réforme et ses groupes de spécialités. La mise en œuvre des modifications aura lieu à compter du 09/11/2020. Il est nécessaire de sensibiliser les élèves à éviter de sortir sur le parvis du lycée et de demeurer dans la cour du lycée en respectant les groupes classes.
- **Nettoyage et désinfection des locaux** :
 - Le nettoyage des sols se fera un fois par jour.
 - En dépit du retour négatif des collègues concernant le nettoyage des tables par les élèves, je vous demande instamment, au regard de la situation



sanitaire, **de demander à vos élèves de nettoyer leurs tables à chaque début de cours.** Les pulvérisateurs ainsi que du sopalin seront présents dans chaque salle.

- Les poignées de portes et autres surfaces fréquemment touchées seront désinfectées plusieurs fois par jour par nos collègues agents d'entretien.
- Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).
- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs sera limité. L'usage de rubalise matérialisera les endroits interdits.

B.BALLARIN

Proviseur


